

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

COMMUNE  
DE  
VIAS

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Délibération n° 2023-09-28-2j*

**L'An DEUX MILLE VINGT TROIS et le 28 SEPTEMBRE**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Maître Jordan DARTIER, Maire.

**Présents :**

*Mmes et MM. Jordan DARTIER, Bernard SAUCEROTTE, Sandrine MAZARS, Claude DAULIACH, Pascale GENIEIS-TORAL, Jacques BOLINCHES, Nicole LEFFRAY-VINCENTS, Jean-Luc PRADES, Muriel PRADES, Pierre ROS, Chantal MESLARD, Elie SOTOMAYOR, Gilbert GIMBERNAT, Maryse OLIVÉ, Marie SANCHEZ-RUIZ, Carole MAUREL, Isabelle E SILVA PENDRELICO, Jean-Philippe COMPAN, Sylvie MACEL, Nadine CABANEL, Roger GUERIN, Jean-Luc LENOIR, Pascal VIVIANI, Olivier CABASSUT, Sandrine MORONI, Elisabeth CERNEAU, Yvon MARTIN.*

**Procurations :**

*Carl COIGNARD donne pouvoir à Carole MAUREL,  
Lucien BABAU-RODRIGUEZ donne pouvoir à Bernard SAUCEROTTE.*

**Objet : Don à l'association Caritas Marrakech en soutien aux sinistrés du Maroc.**

A la suite du séisme qui a touché la province marocaine d'Al-Haouz au sud de Marrakech dans la nuit du 8 au 9 septembre 2023 causant, selon les derniers bilans, des milliers de morts et de blessés (+ de 3000 morts et + de 5500 blessés) et laissant des milliers de personnes sans abri, la commune de Vias souhaite exprimer sa solidarité envers les populations locales victimes de ce tremblement de terre.

Ainsi, la commune a décidé d'apporter un soutien financier à l'association CARITAS MARRAKECH qui œuvre au côté des sinistrés, à hauteur d'un euro par habitant viassois.

### **CECI EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°321-2000 du 12 avril 2000 et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001,

VU la proposition du budget principal 2023 de la commune établie par Monsieur le Maire,

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Finances en date du 21 septembre 2023,

## DELIBERE

Et par vote à mains levées, à l'unanimité

- **DECIDE** d'accorder une subvention d'un montant de 6 000 euros au titre de l'année 2023 à l'association CARITAS MARRAKECH.
- **PRECISE** que les subventions pourront être versées sous forme d'acomptes.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance



A blue circular official stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a large, dark, scribbled signature.

**Maître Jordan DARTIER**  
Maire de VIAS



A blue circular official stamp of the Mairie de Vias (Hérault) is partially obscured by a large, blue, scribbled signature.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier  
dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique  
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au représentant de l'Etat le : 03/10/2023

Publié le :

03/10/2023